



# SAINS-EN-GOHELLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2014 – 18 H

## Compte-rendu succinct

L'an deux mil quatorze, le 3 Juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur DUBREUCQ Alain, Maire.

(Convocation en date du 23 Juin 2014).

**PRESENTS:** M. Alain DUBREUCQ, Maire, Mme Odile LELEU, M. Jean-Jacques LOOTEN, M. Eric DENUDT (arrivé au point 2), M. Marcel CLEMENT, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Jean-Jacques CAPELLE, Adjoint, Mme Martine HAUSPIEZ, Mme Dorise TRANAIN, M. Jean HAPPIETTE, Mme Charlene VICHERY, M. Crépin INCANA (arrivé au Point 4), Mme Karine ANSEL, M. Maurice DEBAY, Mme Nicole BOCQUET, M. Alain FATOUT, Mme Georgie FONTAINE, M. Yvan BEAUMONT, Mme Katy CLEMENT, Mme Cathy BEAUMONT, M. Jean-Luc ROUSSEL, Mme Fabienne BALAVOINE (arrivée au Point 7), M. Didier DRECQ, M. Jean-Marc WAREMBOURG, Conseillers Municipaux.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR:** Mme Christelle CZECH (à M. Jean HAPPIETTE), Mme Mauricette FLOCTEL (à M. Jean-Jacques CAPELLE), M. Jean-Luc BRU (à M. Marcel CLEMENT), Mme Samia SEHLI (à Mme Charlene VICHERY), M. Jean-Louis BULTEZ (à M. Jean-Luc ROUSSEL), Mme Fabienne BALAVOINE (à Mme Cathy BEAUMONT).

**ABSENTS:** Mme CZECH Christelle (excusée), Mme Mauricette FLOCTEL (excusée), M. Jean-Luc BRU (excusé), Mme Samia SEHLI (excusée), M. Jean-Louis BULTEZ (excusé).

**SECRETAIRE DE SEANCE:**

M. Jean HAPPIETTE

Conseillers Municipaux en exercice : 29

Conseillers Municipaux présents : 21

Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 6

1. **Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 et 30 avril 2014.**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les procès-verbaux du Conseil Municipal.

2. **Démission d'un nouveau Conseiller Municipal et installation du suivant de liste.**

Le Conseil Municipal prend acte de la démission de M. Jean-Luc WERY et de la nomination de M. Didier DRECQ, Conseiller Municipal.

3. **Annulation et remplacement de la délibération du 4 avril 2014 relative à la détermination du nombre des adjoints.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, annule la délibération qui avait fixé à 7 le nombre d'adjoints et crée un poste d'adjoint supplémentaire portant le nombre d'adjoints à 8.

Pour : 21

Contre : -

Abstention : 7

#### 4. Election d'un huitième adjoint.

Présents : 23

Pouvoirs : 6

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nombre de bulletins nuls : 1

Blancs : 7

Mme HAUSPIEZ a obtenu 21 voix.

Mme HAUSPIEZ est proclamée adjointe.

#### 5. Annulation et remplacement de la délibération du 4 avril 2014 relative aux indemnités de fonction du maire et des adjoints.

Le Conseil Municipal annule et remplace la délibération du 4 avril 2014 qui fixe les taux des indemnités de fonction et laisse apparaître les taux maximum pouvant être attribués avant toute majoration (DSU et chef lieu de canton).

Le poste de Conseiller Délégué au logement devient poste d'Adjoint en charge du logement social et de la gestion des locations communales.

Pour : 22

Contre : -

Abstention : 7

#### 6. Annulation et remplacement de la délibération d'affectation du résultat 2013 du 30 avril 2014.

Le Compte Administratif 2013 présente un excédent de fonctionnement de 435 647,94 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter cet excédent :

- au comblement du besoin total de financement de la section d'investissement qui s'élève à 59 443,07 €.

- Puis le solde de 376 204,87 € au report en section de fonctionnement (au 002).

Pour : 23

Contre : -

Abstention : 6

#### 7. Budget 2014 - Décision modificative n°1.

Le Conseil Municipal modifie le budget primitif 2014 selon la décision modificative n° 1.

Pour : 23

Contre : -

Abstention : 6

**8. Subventions aux associations.**

Il est décidé, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

-RC SAINS	6 000 €
-SARBACANE	750 €
-JSS	2 000 €
-JUDO	900 €
-HANDI RALLY	500 €
-AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	1 000 €
-CERCLE LAIQUE	3 000 €
-SOLEDAD	3 000 €

**9. Cofinancement annuel du Fonds de Participation des Habitants.**

A l'unanimité, une subvention d'un montant de 3 300 €. est attribuée à l'association AEAE.

**10. Fonds de Participation des Habitants Culture.**

A l'unanimité, une subvention d'un montant de 900 €.est attribuée à l'association AEAE.

**11. Principe de vente d'une parcelle située rue de Turenne, Condé et Jules Lallau.**

A l'unanimité, est approuvé le principe de vente d'une parcelle de 550 m<sup>2</sup> environ située rue de Turenne, Condé et Jules Lallau au montant estimé par les services fiscaux soit 53 000 € HT.

**12. Demande de garanties d'emprunt de Maisons et Cités pour la construction de 6 PLUS et 2 PLAI, rue La Fontaine.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de garantir la totalité de l'emprunt Caisse des Dépôt et Consignations à hauteur de 1 123 500 € pour la construction de 6 PLUS et 2 PLAI de Maisons et Cités, rue La Fontaine.

**13. Redevances scolaires – Ville de Noeux-les-Mines.**

A l'unanimité, il est décidé de régler la somme de 1260 € à la commune de Noeux-les-Mines.

**14. Redevances scolaires – Ville de Bouvigny-Boyeffles.**

A l'unanimité, il est décidé de régler la somme de 1260 € à la commune de Bouvigny-Boyeffles.

**15. Fixation du taux de redevances scolaires 2013-2014.**

Le taux, à l'unanimité, est fixé à 105 € pour les enfants fréquentant les établissements scolaires sainsois et demeurant hors commune de SAINS-EN-GOHELLE, sauf pour les communes d'Hersin-Coupigny, à titre de réciprocité, le taux est fixé à 33,54 € (35 € pour les enfants scolarisés en CLIS), Barlin : 33, 54 € et Bouvigny-Boyeffles : 84 €.

**16. Redevances scolaires 2014 -2015.**

A partir de la rentrée de septembre 2014-2015, il est décidé, à l'unanimité, de ne plus payer de redevances scolaires et d'appliquer le principe de réciprocité.

### **17. Achat et remise de dictionnaires aux élèves sainsois.**

Il est décidé, à l'unanimité, de remettre aux élèves de CM1 des écoles primaires de Sains-en-Gohelle un dictionnaire et de prendre en charge la dépense d'environ 1 610 € pour 80 dictionnaires.

### **18. Bourses communales année scolaire 2014-2015.**

A l'unanimité, une indemnité de fournitures scolaires est accordée aux élèves et étudiants (à partir de la 6<sup>ème</sup>) fréquentant le Collège Jean Rostand de SAINS-EN-GOHELLE ainsi qu'aux élèves des établissements publics extérieurs à la Commune ou suivant des cours dispensés par les classes de télé-enseignement.

Indemnité de 80 € : pas d'imposition ou imposition maximum et inférieure à 305 €.

Indemnité de 60 € : imposition comprise entre 305 € et 610 €.

### **19. Tarifs du service garderie périscolaire.**

A l'unanimité, les nouveaux tarifs seront les suivants, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2014 :

	1 ENFANT			2 ENFANTS			3 ENFANTS		
	Tranche C <917	Tranche D 918<QF<1217	Tranche E QF>1218	Tranche C 618<QF<917	Tranche D 918<QF<1217	Tranche E QF>1218	Tranche C 618<QF<917	Tranche D 918<QF<1217	Tranche E QF>1218
Tarif à l'heure	0,69	0,70	0,71	0,68	0,69	0,70	0,60	0,61	0,62

### **20. Tarifs de l'Ecole Municipale des Sports.**

A l'unanimité, les nouveaux tarifs seront les suivants, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2014 :

Période scolaires :

Adhésion annuelle :

- Adultes : 12,80 €
- Enfant : 12,80 €

Période de vacances scolaires :

Sainsois : A la journée avec restauration : 8,70 €  
Demi-journée : 4,30 €

Extérieurs : A la journée avec restauration : 14,50 €  
Demi-journée : 8,60 €

### **21. Tarifs séjour vacances 6-11 ans et 12-14 juillet 2014.**

Les tarifs suivants ont été fixés à l'unanimité :

- 1 Enfants = 400.00 €
- 2 Enfants = 700.00 €
- 3 enfants = 930.00 €

### **22. Tarif séjour CAJ 14 -17 ans août 2014.**

Les tarifs suivants ont été fixés à l'unanimité :

- 1 Enfants = 400.00 €
- 2 Enfants = 700.00 €
- 3 enfants = 930.00 €

**23. Convention financière entre la Ville de Sains-en-Gohelle et le Foyer les Iris portant sur la réalisation du projet « Pratiques artistiques dans le temps ».**

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la convention financière entre la Ville de Sains-en-Gohelle et le Foyer les Iris pour un budget de 1 696,37 €. Dont 424,09 € pour la Commune.

**24. Mise sous pli des élections municipales mars 2014.**

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la convention avec la Préfecture portant organisation pour la propagande de la mise sous pli des opérations électorales. La rémunération des personnels qui ont assuré ces prestations était confiée à la commune, par le biais de cette convention.

**25. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité à l'EMS.**

A l'unanimité, il est décidé le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité du 7 juillet au 1 août 2014. Cet agent assurera des fonctions d'animateur à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 h.

**26. Adoption du règlement intérieur du complexe sportif et des conventions de mise à disposition des équipements sportifs.**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, un nouveau règlement intérieur du complexe sportif et les conventions de mise à disposition d'équipement sportif.

**27. Comité Technique Paritaire – Désignation des nouveaux représentants de l'exécutif de la collectivité.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit le nombre de représentants actuels, c'est-à-dire 6 (3 titulaires, 3 suppléants), et désigne les personnes suivantes :

Titulaires : M. Alain DUBREUCQ, M. HAPPIETTE Jean, M. INCANA Crépin

Suppléants : M. CAPELLE Jean-Jacques, M. BEAUMONT Yvan, Mme HAUSPIEZ Martine

**28. Désignation du Délégué du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.).**

M. CAPELLE est désigné, à l'unanimité, représentant de la commune, au C.N.A.S.

**29. Désignation du Délégué à la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais.**

M. BRU est désigné, à l'unanimité, représentant de la commune, à la FDE 62.

**30. Renouvellement de l'adhésion à EURALENS.**

A l'unanimité, il est décidé de renouveler l'adhésion à EURALENS et de procéder au règlement de la cotisation annuelle pour 2014 d'un montant de 1 000 €.

**31. Désignation du Représentant de la commune au sein d'Euralens.**

M. LOOTEN est désigné, à l'unanimité, représentant de la commune, à EURALENS.

**32. Renouvellement de la convention tripartite relative à l'aire d'accueil des gens du voyage.**

A l'unanimité, il est décidé de renouveler la convention qui a pour objet la répartition, entre Mazingarbe, Sains-en-Gohelle et Grenay, des charges inhérentes à l'aire d'accueil implantée sur le territoire de Grenay . Cette convention est signée pour une durée indéterminée et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**33. Renouvellement de la participation aux frais de fonctionnement de l'Espace de Conciliation et d'Accès au Droit de Bully-les-Mines.**

A l'unanimité, il est décidé le renouvellement de la participation aux frais de l'ECAD et la contribution à hauteur de 2 556 €.

Pour : 28

Contre : 1

Abstention : -

**34. Dénomination d'une voie communale.**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de dénommer, Impasse Prévert, la rue où un projet d'habitation de Maisons et Cités, est en cours.

**35. Création des Comités de quartier.**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la création de quatre Comités de Quartiers, leur zonage et règlement intérieur.

Le 10/07/2014

Le Maire

  
Alain DUBREUCQ